

# conseil municipal

## LES PROCHAINS CONSEILS

### CONSEIL MUNICIPAL :

Lundi 11 février à 18h à l'Hôtel de ville, consacré au débat d'orientations budgétaires

### CONSEIL COMMUNAUTAIRE :

Vendredi 15 février à 16h au centre de conférence de la gare, consacré au débat d'orientations budgétaires

# Quartier du Palais : le projet avance

L'artiste sud coréenne Kimsooja aura carte blanche pour faire vivre l'évènement Traversées.

## Le projet du Quartier du Palais prend forme. Plusieurs délibérations ont été votées au dernier conseil municipal.

### Palais des Ducs d'Aquitaine.

On connaît désormais le nom de l'artiste à l'honneur de la 1<sup>ère</sup> édition de Traversées, évènement artistique et culturel du projet du Quartier du Palais. Pour l'édition inaugurale, du 12 octobre 2019 au 20 janvier 2020, Emma Lavigne et Emmanuelle de Montgazon, les deux directrices artistiques, donnent carte blanche à l'artiste sud coréenne Kimsooja. Vivant aujourd'hui à New York, Kimsooja a fait de l'exil et du voyage le nœud de son travail, qu'elle décline à travers un matériau de prédilection : le tissu.

Ses créations ont déjà fait l'objet d'expositions, de New York à Madrid en passant par Vancouver ou Lyon. Le budget prévisionnel de la manifestation s'élève à 1,4 million d'euros, prévoyant le soutien de partenaires publics et privés.

Au programme également, le lancement du recrutement d'une maîtrise d'œuvre qui portera sur la rénovation du palais et des espaces publics associés que sont la Place Lepetit, le square Jeanne d'Arc, l'échelle du Palais et l'impasse de la Buvette.

### Futur Palais de justice.

Du côté du futur Palais de justice aux Feuillants, la Ville de Poitiers a lancé, en mai dernier, un appel à projets pour l'aménagement, l'exploitation et l'occupation d'un bien immobilier (ex-internat) à transformer en espace de restauration. La candidature de M. et Mme Auguste, qui proposent sur 3 niveaux des prestations adaptées à un public varié, répond aux critères de la Ville. Des travaux (450 000 €), entièrement pris en charge par les futurs gérants, sont nécessaires pour rendre compatible cet espace avec une activité de restauration.